

## **La finance solidaire : Essai de définition et caractéristiques au prisme des acteurs**

### **Solidarity finance : Attempt of definition and characteristics through the prism of stakeholders**

**EL AISSAMI Ikhlass**

Docteur en Sciences de Gestion

Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales, Ain chock

Université Hassan II Casablanca. Maroc

Laboratoire GECIAS

[elaissami@outlook.com](mailto:elaissami@outlook.com)

**Date de soumission :** 10/08/2023

**Date d'acceptation :** 03/11/20123

**Pour citer cet article :**

EL AISSAMI. I. (2023) « La finance solidaire : essai de définition et caractéristiques aux prismes des acteurs », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 4 : Numéro 11 » pp : 215 - 233

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



## Résumé :

L'un des principaux apports de l'économie sociale et solidaire est la mise en place et l'organisation d'institutions financières privilégiant la solidarité. Ces institutions sont spécifiquement conçues pour relever les défis auxquels les entrepreneurs sont confrontés lorsqu'ils recherchent un financement. Ils ont ainsi donné naissance à des modèles financiers alternatifs privilégiant des principes tels que le partage, la coopération et l'entraide. Pour bien comprendre et apprécier l'importance du financement dans l'univers du secteur de l'économie sociale et solidaire, il devient impératif de faire le point sur les différentes définitions de la finance solidaire pour comprendre son essence, de dresser les différents acteurs impliqués et explorer leurs logiques sous-jacentes, leur contribution à la création de valeur et à la durabilité du capital social. « Ces initiatives, pour favoriser l'accessibilité au financement, sont à l'origine de logiques financières alternatives : logique de partage, logique de mutualisation et logique d'assistance » (Artis, 2015).

**Mots clés :** « Finance solidaire » ; « Définitions » ; « Caractéristiques des acteurs » ; « Solidarité » ; « Capital social ».

## Abstract

One of the main contributions of the social/solidarity-based economy is the development and organisation of solidarity-based financial institutions. These institutions are specifically designed to meet the challenges that entrepreneurs face when seeking finance. They have given rise to alternative financial models based on principles such as sharing, cooperation and mutual aid. To fully understand and appreciate the importance of financing in the world of the social and solidarity economy sector, it becomes imperative to take stock of the different definitions of solidarity finance in order to understand its essence, to map out the different players involved and to explore their underlying rationale, their contribution to value creation and to the sustainability of social capital.

"These initiatives, to promote access to finance, are at the origin of alternative financial logics: the logic of sharing, the logic of mutualisation and the logic of assistance" (Artis, 2015).

**Key words :** « Solidarity-based finance », « Definitions », « Stakeholders characteristics », « Solidarity », « social capital ».

## Introduction

Le financement des structures et des entrepreneurs qui opèrent dans le cadre de l'économie sociale et solidaire est devenu récemment un sujet de grande importance. Cela est dû à divers facteurs, notamment l'expansion continue du secteur, le nombre croissant d'acteurs impliqués dans l'économie sociale et solidaire, l'essor de la finance participative, les progrès technologiques et la volonté d'établir de nouveaux espaces financiers locaux pour des activités sociales et solidaires et des projets territoriaux. Ces progrès peuvent être attribués à deux évolutions cruciales : le désir des individus et des acteurs de l'économie sociale et solidaire de participer activement à la sphère économique en repensant les circuits financiers à la lumière des récentes crises financières, et la possibilité pour les entités publiques et économiques de s'engager avec des initiatives et des économies socialement innovantes.

La finance solidaire a noué depuis sa création une relation mutuellement avantageuse avec le secteur bancaire. Tous deux appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire, qui regroupe des institutions de diverses formes, telles que des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations et des syndicats. À bien des égards, la finance solidaire a repris le flambeau du crédit populaire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'un de ses principaux objectifs est de permettre l'accès au crédit et de promouvoir le progrès social au plus grand nombre possible de personnes qui, autrement, seraient marginalisées du système financier dans son ensemble. En outre, la valeur créée par ce secteur a pris un essor considérable ces dernières années, en partie grâce aux changements réglementaires, au soutien financier des individus et des groupes exclus du crédit traditionnel et aux initiatives de coopération avec les sociétés de gestion et autres entités de financement social.

La finance solidaire a fait l'objet de nombreuses recherches, faisant référence à diverses organisations privées qui soutiennent l'épargne solidaire. Ces organisations créent des outils comme des produits de capital-risque et des prêts, qui dépendent tous de structures organisationnelles différentes (Glémain, 2008, Guérin et Vallat, 1999). Une multitude d'études universitaires ont étudié la nature et la fonction de la finance solidaire. Plus précisément, ils ont examiné comment cela contribue à la promotion de l'inclusion financière et des systèmes bancaires alternatifs. Ces études incluent les travaux de Cornée (2010), Mesquita (2009), Glémain (2008), Servet (2006), Alcoléa-Bureth (2004), Labie (2004), Guérin (2002) et Vallat (1999).

L'objectif de cet article, est premièrement d'établir une meilleure connaissance sur la finance solidaire en étudiant ses caractéristiques et spécificités qui la distinguent d'autres types de financement. Par ailleurs, ce papier est une occasion de montrer cette distinction qui coexiste entre les différents acteurs de la finance solidaire sous différentes formes organisationnelles, et nous permettra de comprendre la nature de leur intervention (prêt ou investissement en capital), de connaître leur degré d'intermédiation financière (contact direct ou intermédiaire entre investisseurs et emprunteurs), cette connaissance nous conduira progressivement à poser la question suivante : **Dans quelle mesure les acteurs de financement en économie sociale et solidaire répondent-ils aux principes et logiques de la finance solidaire ?.**

Pour tenter d'y répondre, cette problématique nous a mené à structurer notre travail dans une approche théorique autour de deux parties.

La première partie s'attache à mettre la lumière sur les différentes définitions du concept de la finance solidaire, à travers une revue de littérature qui décrit et analyse en même temps sa mission principale et ses différentes caractéristiques.

Dans une deuxième partie nous vérifions si les acteurs financiers, à travers leurs activités, outils et services, répondent aux dimensions fédératrices de la finance solidaire.

## 1. Revue de littérature

### 1.1. Une abondance de définitions

« *La finance solidaire* se définit à un certain nombre de niveaux comme la mission, la vision, l'identité, les compétences, le comportement et l'environnement ».<sup>1</sup>

La finance solidaire peut être définie de différentes manières : sa mission principale est d'utiliser des outils financiers pour parvenir à un développement durable et équitable qui soutiennent des visions à long terme et augmentent le capital social.

Selon la définition donnée par Guérin et Vallat (1998), la finance solidaire est un concept complexe qui englobe différents services et produits financiers « *Microcrédit, épargne solidaire, microfinance, finance de proximité, tous ces termes renvoient au champ plus général de la finance solidaire qui englobe les opérations d'épargne, de crédit, mais aussi de capital-risque, d'accompagnement et de suivi en direction de personnes marginalisées par le chômage dans une perspective de création d'entreprise.* » (Guérin et Vallat, 1998).

---

Finances solidaires, les cahiers de propositions pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Repéré à : [https://base.socioeco.org/docs/doc-211\\_fr.pdf](https://base.socioeco.org/docs/doc-211_fr.pdf)

Dans les recherches de Taupin et Glémain (2007), la finance solidaire est « *un continuum d'activités d'accompagnement et de financement des personnes morales (très petites entreprises) et physiques en difficulté de trésorerie plus ou moins chronique, exclues des services bancaires et financiers de base. Cette définition correspond tout autant aux pratiques de microcrédit de mobilisation (rotative) de l'épargne dans les pays du Sud que de microfinance (microcrédit + microassurance + mobilisation de l'épargne solidaire) dans les pays du Nord* » (Taupin et Glémain, 2007). Elle englobe un ensemble de mesures de soutien et de financement destinées aussi bien aux personnes morales, comme les micro-entreprises, qu'aux personnes confrontées à des difficultés récurrentes dans la gestion de leurs finances. Ces personnes sont souvent exclues de l'accès aux services bancaires traditionnels et aux ressources financières de base.

Les différents acteurs qui participent à la finance solidaire opèrent selon des méthodologies différentes, mais ensemble, ils génèrent une identité distincte qui est de rassembler des individus et des organisations autour d'activités financières et une compréhension approfondie de leurs besoins uniques, quelle que soit leur condition économique ou sociale.

Dans une approche plus économique, la finance solidaire est un moyen de mobiliser des capitaux privés pour l'amélioration du bien commun. Il s'agit d'un type de techniques bancaires socialement responsables qui impliquent que les prestataires de services financiers assument directement la responsabilité des résultats sociaux et des répercussions de leurs produits financiers. Essentiellement, la finance solidaire utilise des capitaux privés pour répondre aux besoins publics tout en donnant la priorité à la responsabilité sociale. Par ailleurs, cette approche est conçue pour activer le capital privé, créant des avantages socio-économiques, et permettant aux investisseurs ou aux bailleurs de fonds de financer des projets d'utilité sociale et aux organismes communautaires de bénéficier de nouvelles sources de financement.

Néanmoins, ce domaine se concentre sur l'apport de capitaux à des projets qui ne font pas partie des circuits financiers conventionnels. Ces projets incluent des ouvriers, des artisans, des commerçants et des entrepreneurs à impact social qui manquent des garanties nécessaires. Les produits financiers solidaires sont le lieu où l'épargne est placée pour y parvenir. Il mobilise des fonds pour des activités liées à l'intégration telles que l'emploi, le social et le logement, la solidarité internationale et l'environnement.

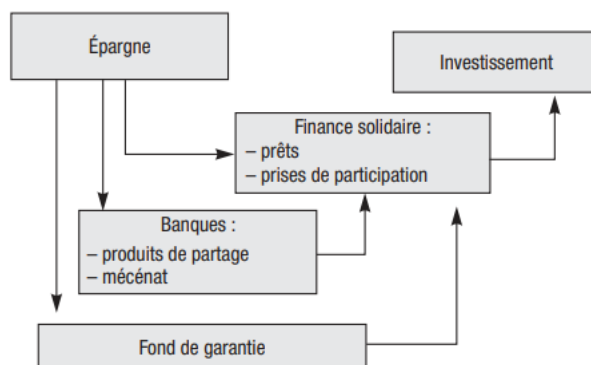
Artis (2012) caractérise la finance solidaire comme un écosystème où les relations sociales et monétaires s'entrelacent, créant un réseau cohérent. Cela diffère des liens de financement

Traditionnels car il ne s'agit pas d'un simple échange transactionnel mais s'inscrit dans un paradigme différent de la logique capitaliste selon lequel la recherche de profit n'est pas la finalité de l'activité et les valeurs de réciprocité et de solidarité sont au cœur des liens entre les prêteurs et les emprunteurs.

La finance solidaire apporte des financements à des projets économiques viables souffrant d'une contrainte d'accès au financement en raison de leurs spécificités (mode de gouvernance, propriété du capital, règles de redistribution des gains) par rapport à l'idéaltype de la société de capitaux.

Les financeurs solidaires privilégient la solidarité et allouent tout ou une partie de leurs ressources pour aider les entreprises et les organisations qui ont un impact social et/ou environnementale significatif.

**Figure1 : Organisation de la finance solidaire**



Source : A. Artis, (2011)

## 1.2. Les caractéristiques de la finance solidaire

### 1.2.1. Le renforcement du capital social et liens sociaux

A long terme, l'objectif ultime de la finance solidaire est de renforcer la dimension sociale dans les relations de financement et préserver la pérennité du capital social. Ses principes fondamentaux impliquent le financement d'individus et d'entreprises qui s'alignent sur le bien commun dans un cadre d'intérêt général, tout en donnant la priorité à la préservation du

capital social. La création ou l'utilisation de liens sociaux est la base sur laquelle les gens se rassemblent et travaillent à l'unisson vers des objectifs partagés et durables. Cette forme de capital social s'étend au-delà des capacités individuelles et fait plutôt référence à un capital partagé qui appartient à un groupe, lui fournissant les bases nécessaires à la solidarité, à la longévité et à une action efficace. Le capital social est le résultat de l'interaction entre les croyances communes des individus et les institutions et systèmes qu'ils ont adoptés pour s'aligner sur ces croyances. La capacité des individus à travailler à l'unisson dépend de leur capacité à actualiser leurs convictions grâce à des efforts concertés. Pour atteindre un objectif commun et établir ces connexions, un groupe d'acteurs doit collaborer, composé d'épargnants solidaires, d'emprunteurs-entrepreneurs solidaires, de partenaires, ainsi que des organismes intermédiaires.

### **1.2.2. La gestion de la relation prêt/emprunt**

La finance solidaire s'appuie sur une épargne placée sur des produits financiers « solidaires » chose qui aide les porteurs de projets à vocation de développer des activités à grande utilité sociale et /ou environnementale. Elle permet ainsi la création d'emplois, de logements sociaux, de projets environnementaux et d'activités génératrices de revenus (AGR) (agriculture biologique, commerce équitable...) et le développement d'activités économiques dans les pays en voie de développement.

La mobilisation de capitaux privés pour le bien social crée des opportunités à la fois pour les investisseurs et pour les communautés qui implique une référence permanente à des normes sociales, les quelles s'introduisent soit :

- ✓ Par des règles morales internes de responsabilité sociale exprimé à travers la réputation de l'entreprise et une image de marque de la banque.
- ✓ Au moyen d'obligations légales de réinvestissement dans la communauté et de traitement équitable des citoyens, ou bien simplement ;
- ✓ Par la pression exercée par des investisseurs institutionnels ou par des clients souhaitant agir en faveur d'objectifs d'intérêt public.
- ✓ L'alliance entre deux notions traditionnellement incompatibles : le profit et le social.

## **2. Les apports des acteurs en matière de la finance solidaire**

### **2.1. Les banques coopératives**

Les principes qui guident les banques de l'économie sociale et solidaire s'inspirent largement de la philosophie coopérative. Le début de la production et de la distribution de biens reposait sur la croyance en une approche collective des parties prenantes, où les individus travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Les bénéficiaires de la production, c'est-à-dire, les membres et les utilisateurs, sont aussi les acteurs clés des services du collectif. L'objectif principal n'est pas uniquement l'accumulation de capital, mais plutôt l'amélioration du bien-être général de la population grâce à l'utilisation collaborative des ressources. Par conséquent, la rentabilité ne se mesure pas seulement en gains immédiats, mais aussi en viabilité à long terme et en poursuite de ces efforts et la principale de l'attention est dirigée vers l'entreprise en particulier.

Selon l'Association Internationale des Banques Coopératives (AIBC), une banque coopérative est une entité bancaire dont le capital est détenu sous forme de parts sociales par des sociétaires ayant la double qualité de propriétaires et de clients de leur banque. L'efficacité de la gestion d'une banque coopérative ne repose pas uniquement sur la maximisation des profits, mais également sur un consensus implicite de parties prenantes afin de servir aux mieux les intérêts des membres et des collectivités (RICHEZ-BATTESTI et GIANFALDONI, 2006).

Généralement, les banques coopératives offrent des services bancaires identiques à leurs membres et sociétaires par rapport aux banques traditionnelles. Cependant, il existe des distinctions notables entre les deux. Le contrôle et la surveillance des banques coopératives diffèrent d'un pays à l'autre, ce qui entraîne des variations dans leurs cadres réglementaires et leurs mécanismes de surveillance. Par conséquent, le niveau de contrôle et de surveillance exercé sur ces institutions financières peut varier considérablement. L'exercice du pouvoir peut être directement exercé par les autorités nationales ou délégué soit à une entité centralisée, soit à un organisme désigné. Les fédérations coopératives sont généralement régies et surveillées par les autorités bancaires qui surveillent et réglementent les banques, en veillant à ce qu'elles adhèrent au même ensemble de règles. Ces règles englobent divers aspects, notamment les réglementations juridiques, fiscales et prudentielles.

La réglementation régissant les banques coopératives peut différer selon l'institution. Bien que les lois de chaque pays puissent différer, elles présentent les mêmes principes et caractéristiques :

- Principes de « la double qualité » signifie que les banques appartiennent à leurs clients
- Le principe « un homme, une voix » signifie que les sociétaires disposent du même droit de vote.
- Le principe de la limitation de la rémunération des parts sociales signifie qu'une partie du résultat peut être redistribuée aux sociétaires de l'institution financière avec des limitations légales ou statutaires.
- Le principe de la non négociabilité des parts et l'impartageabilité des réserves signifie que les parts ne sont pas librement négociables et ne sont pas non plus cotées. Elles ne sont rachetables que par la banque émettrice.

Les banques coopératives restent quantitativement les plus actives dans l'épargne solidaire. Les réseaux bancaires coopératifs, du fait de leur histoire et d'un partage de valeurs communes, réaffirment leurs spécificités coopératives (sociétés de personnes, réinvestissement des profits dans des actions sociales, attachement au territoire, gouvernance partenariale...) à travers les partenariats et le financement de la finance solidaire.

Pour collecter la finance solidaire, qui peuvent être gérés par des établissements bancaires ou des sociétés financières. On distingue deux types de produits financiers :

- ✓ Les produits d'investissements solidaires (PIS) lorsque l'épargne est investie dans des projets d'utilité sociale comme les fonds d'épargne salariale.
- ✓ Les produits d'épargne de partage (PEP) lorsque l'épargnant accepte d'offrir une partie ou la totalité des revenus de son placement. Dans cette dernière catégorie, les produits peuvent être des livrets d'épargne ou les fonds communs de partages, de l'assurance vie et des cartes bancaires.

Plusieurs logiques sont reflétées par ces différents outils financiers à savoir :

- ✓ Une logique de partage des revenus du capital : c'est le cas dans les fonds communs de partage dans lesquels les épargnants accordent une partie des revenus de leur capital.
- ✓ Une logique de mutualisation des risques dans les choix d'investissement.
- ✓ Une logique d'assistance par l'apport financier en faveur de publics en difficulté ou d'activités à forte utilité sociale.

La principale différence entre une banque ordinaire et une banque qui pratique la finance sociale réside dans sa perception et la connaissance des impacts sociaux, de son aboutissement socioéconomique et la contribution à un monde meilleur.

### 1.1. Les mutuelles

L'objectif des mutuelles, est de fournir à leurs membres une protection contre un large éventail de risques économiques et sociaux. Pour atteindre cet objectif, ils s'engagent à répondre à des besoins communs dans des domaines tels que la santé, la protection sociale, les assurances et la banque. Chaque membre dispose de droits de vote égaux et peut bénéficier d'avantages similaires. Elles fonctionnent selon le principe de solidarité entre les membres, qui sont tous impliqués dans la gouvernance de l'organisation.

Le principe des mutuelles les différencie des associations et des fondations du fait qu'elles croient au double statut de leurs membres, qui se traduit par une répartition égale du pouvoir et des responsabilités entre les membres. Ceci est réalisé en limitant la rémunération des apporteurs de capitaux ou en promouvant la solidarité entre les membres. Il s'agit essentiellement de groupes d'individus qui combinent leurs ressources et leurs contributions pour entreprendre des initiatives caritatives et de bienfaisance qui profitent à eux-mêmes et à leurs familles. Les finalités des mutuelles intègrent des objectifs qui s'alignent sur les principes de l'économie solidaire ; ces objectifs sont centrés sur la promotion d'entreprises qui répondent à l'évolution des attentes sociales, tout en faisant revivre les valeurs qui ont été le moteur de sa création. Selon les termes de Fourel (2001, p. 15), rappelés par Jeantet (2009, p. 41).

Les mutuelles supervisent des fonds collectifs et indivisibles, cela signifie que ces sociétés ne sont pas nécessairement financées par le capital social. Le financement des mutuelles provient principalement des cotisations des membres qui cotisent à un fonds commun et ont le droit d'en bénéficier selon des règles prescrites.

Une mutuelle de santé ou d'assurance qui dégage un bénéfice peut augmenter ses fonds propres ou les redistribuer sous forme de ristournes aux sociétaires.

Ce système souligne la volonté de faire de « l'entreprise d'entraide » une structure au service de l'intérêt de l'ensemble des adhérents et non pas une structure destinée à maximiser le profit pour les détenteurs du capital.

## 1.2. Les associations de microcrédit

En économie sociale et solidaire, la microfinance, d'un point de vue minimaliste, considère son rôle comme celui d'un prestataire de services financiers, voire de pourvoyeur de crédits. Elle a démarré, en général, sur un créneau délaissé par les banques et les établissements de crédit, celui des clients « non bancables » (Amouroux, 2003). Les associations de microcrédit accordent du crédit à caractère social pour des personnes engagées dans un processus de création d'activités économiques de tous types, notamment les activités génératrices de revenus (AGR) (commerce équitable, artisanat, culture, tourisme, agriculture, etc.), qui dans leurs chemins ont confronté un refus des organismes bancaires pour financer leurs projets. Le refus est principalement justifié par une insuffisance de garantie et un niveau de risque élevé sur le couple projet/porteur de projet. Les organismes de microfinance occupent un double rôle ; d'un côté, un accompagnement du porteur de projet permet de valider le couple porteur/projet et de suivre toutes les étapes du processus de création ; d'autre coté, offrir des solutions de financements. Cette catégorie d'organisations de microfinance a pour finalité d'assister les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur propre emploi par le microcrédit.

Sous les directives des différentes approches de la finance solidaire, les institutions de microcrédits se heurtent aujourd'hui à deux types d'idéologies : Dans l'hémisphère Nord, la finance solidaire sert d'intermédiaire entre les individus disposant de moyens financiers et ceux qui n'en ont pas, conférant à leur épargne une qualité éthique. À l'inverse, les programmes de microfinance dans l'hémisphère sud visent à aider les communautés pauvres et marginalisées exclues des services bancaires traditionnels. Ici, les liens sociaux constituent un obstacle important à leur intégration et à leur participation soutenue dans les domaines sociétal et économique.

En termes d'efficacité, les preuves empiriques suggèrent que les programmes de microfinance qui visent à renforcer les liens sociaux de diverses manières sont plus efficaces. Cela s'explique par la proximité et la qualité des services offerts aux clients, ainsi que par la capacité d'évaluer leur adéquation aux besoins des clients. Il existe donc une corrélation directe entre l'efficacité des programmes de microfinance et la prise en compte des liens sociaux. Il est important de noter que la finance solidaire ne doit pas être confondue avec la finance d'assistantat ou « sociale » (Amouroux, 2003). Il s'agit plutôt d'une stratégie financière qui est plus efficace précisément

parce qu'elle tient compte des circonstances sociales existantes et est plus susceptible d'avoir un impact significatif dans un contexte donné. Cependant, cultiver le lien social et le capital social est un processus graduel qui s'accompagne de coûts importants, qui ne diminuent qu'après plusieurs années.

### **1.3. Les sociétés de capital-risque solidaire**

Le capital-risque solidaire est destiné au renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres de petites ou moyennes entreprises non cotées.

Les sociétés de capital-risque solidaire collectent l'épargne des particuliers à travers la vente de parts sociales, puis elles placent ce capital sous forme de prêts à des projets justifiant une utilité sociale convaincue. Elles s'engagent dans des processus de gestion responsable, éthique et transparente de l'épargne citoyenne. Elles financent des porteurs de projets responsables et innovants dont la valeur sociale et environnementale est prépondérante (énergies renouvelables, agriculture biologique, culture, etc.).

Le capital-risque solidaire (CRS) est un sous-secteur du secteur de la finance solidaire regroupant les acteurs du secteur de la finance solidaire tel que défini par l'Association FAIR<sup>2</sup>. Il se distingue du capital-risque traditionnel (Dubocage, Rivaud-Danset, 2006) en ce qu'il investit dans des projets sociaux ou écologiques (Guerin, 2000) et agit au nom de la solidarité et de l'entraide entre épargnants et défenseurs des intérêts sociaux. Une autre différence entre celui-ci et le capital-risque philanthropique est qu'il ne cible pas les organisations à but non lucratif et ne repose pas sur un mécanisme de don, mais investit sur la base de l'équilibre économique.

L'activité principale des sociétés de capital-risque est d'investir en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises en phase de création, en phase de développement ou qui sont en phase de reprises. La majeure partie des sociétés de capital-risque solidaire sont actives sur un territoire déterminé. Elles sollicitent d'une manière directe ou indirecte l'épargne des ménages par la vente de parts sociales. Une fois le capital constitué à partir de l'épargne collectée, elles

---

<sup>2</sup> Fair, anciennement Finansol, est une association française dont l'objet est la promotion de l'épargne solidaire et la finance solidaire.

investissent dans des projets d'activités. Une de leurs particularités est la volonté de soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire ou des activités d'utilité sociale.

L'objectif recherché de ce type de financement est la plus-value sociale, en termes d'emplois stables, de vie démocratique, de respect de l'environnement et de lutte contre l'exclusion.

Nous pouvons citer à titre d'exemple, les clubs d'investisseurs locaux qui est une indivision du capital risque solidaire. Appelés également clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (CIGALES), leur activité est la mobilisation de l'épargne des particuliers pour constituer un capital collectif, qui est investi ensuite soit sous forme de participation au capital d'entreprises soit en octroyant des prêts dans le cadre de projets d'activités. Les clubs d'investisseurs s'occupent d'une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire en s'engageant dans des investissements de proximité dans des sociétés (SARL ou SA) ou dans des associations répondant aux dimensions sociales, culturelles, écologiques et contribuant au développement d'une économie alternative et solidaire. Chaque individu a la possibilité d'intégrer un club, de mettre en communs son épargne et de décider collectivement de l'investissement de ce capital dans des entreprises solidaires.

#### **1.4. Les pouvoirs publics**

La finance solidaire est profondément influencée par sa relation avec l'État, car elle joue un rôle important dans la détermination de l'offre et de la demande de financement. L'offre de financement est financée, soutenue, incitée et aidée par les pouvoirs publics. Parallèlement, la demande de financement est rendue possible et complétée par des programmes d'aide publique, qui sont fournis directement aux emprunteurs s'engageant dans la finance solidaire. Les investissements de la finance solidaire par les pouvoirs publics répondent à plusieurs objectifs, notamment la promotion du travail indépendant et la création d'activités artisanales pour contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des individus. De plus, les investissements soutiennent le financement d'organismes collectifs et démontrent leur valeur économique et sociale, tout en préservant les spécificités locales et en offrant des services à la communauté. Les pouvoirs publics jouent un rôle important en offrant une aide monétaire directe aux personnes qui lancent des activités, telles que celles qui sont au chômage, les jeunes diplômés ou celles impliquées dans des entreprises sociales, une façon de rendre la finance solidaire plus accessible consiste à améliorer la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts. En outre, l'État encourage l'épargne en faveur de la finance solidaire

grâce à des exonérations fiscales pour ceux qui investissent dans des projets solidaires (Artis 2011).

À un niveau décentralisé, les autorités locales sont considérées comme des sponsors de services promouvant la finance solidaire. Ces services incluent l'accompagnement des porteurs de projets qui s'inscrivent dans les politiques de l'emploi, des politiques de sécurité sociale, ainsi que du développement économique. Ainsi, les collectivités locales intègrent le soutien aux organismes de finance solidaire dans leurs politiques d'insertion et d'emploi, ainsi que dans leurs politiques de développement territorial et économique. L'objectif de cette intégration est d'utiliser la finance solidaire comme moyen de favoriser le développement des micro-entreprises et de lutter contre le chômage. Dans cet ordre, les outils utilisés pour la finance solidaire, tels que le microcrédit, les fonds de garantie solidaire et l'accompagnement collectif, servent de leviers d'action pour atteindre ces objectifs. Les organisations de finance solidaire servent d'intermédiaires qui établissent des liens locaux vitaux, qui à leur tour conduisent à des taux de remboursement appropriés. En conséquence, ces organisations sont chargées de gérer une variété de programmes parrainés par l'État qui favorisent la création d'entreprises. La relation entre la finance solidaire et l'État joue un rôle important dans le renforcement de la solvabilité de l'offre et de la demande de financement. L'offre de financement est financée, assurée, incitée et soutenue par les pouvoirs publics, tandis que la demande est complétée par des dispositifs d'aide publique aux emprunteurs de la finance solidaire. Cet agencement de l'offre et de la demande, soutenu par l'État, a des effets positifs sur d'autres entités comme les banques ou les épargnants, stimulant ainsi la croissance de l'économie. Ces politiques ont été introduites comme un moyen d'encourager la croissance et la stabilité économiques.

Le soutien de l'État à ce système d'offre et de demande a un effet d'entraînement sur d'autres entités telles que les banques ou les épargnants, et peut être mis en œuvre dans les politiques d'emploi ou les politiques de développement économique local. Ce faisant, la finance solidaire sert un intérêt plus large au-delà de ses membres et contribue à l'atteinte d'objectifs d'intérêt général liés à une répartition des financements adaptée aux nouvelles formes de création d'emplois et de croissance économique locale.

### **1.5. Les organismes de finance participative ou crowdfunding**

De nos jours, au regard des problématiques de financement, nous assistons au développement de nouvelles offres de financement à travers Internet, rassemblées sous le concept de *crowdfunding* ou finance participative. Cette modalité de financement s'appuie sur des participations modestes provenant d'un grand nombre d'individus, par le moyen d'Internet, et donc sans faire recours aux intermédiaires financiers classiques (Mollick,2014) . Cependant, les plateformes de *crowdfunding* ne sont considérées comme des intermédiaires financiers en capacité d'accorder des crédits, elles mettent en relation les porteurs de projets et les épargnants, elles offrent des services de paiements et elles peuvent accorder des prêts sous certaines conditions<sup>3</sup>. Elles doivent donc se réunir avec des partenaires afin de choisir et suivre les projets financés et des banques pour les transactions financières. Ces pratiques de financement communautaires sont anciennes, elles ont vécu un développement particulier durant ces deux dernières décennies avec l'utilisation des technologies numériques, ce qui a favorisé la constitution de plateformes de partage de données. L'essor de ces plateformes s'inscrit dans la logique plus large du *crowdsourcing* définie comme « l'externalisation par une organisation, via un site Web, d'une activité auprès d'un grand nombre d'individus dont l'identité est le plus souvent anonyme » (Lebraty,2009).

Les plateformes de financement participatif ont pris l'initiative non seulement de recruter des épargnants solidaires, mais aussi de les mettre directement en contact avec des entrepreneurs. Cette décision répond à la demande croissante des épargnants d'une plus grande transparence sur l'utilisation de leur épargne, d'une plus grande autonomie dans le choix du projet ou de l'entrepreneur à soutenir et de la possibilité d'enregistrer leur épargne pour des causes caritatives. Le caractère participatif de ces plateformes encourage les épargnants à être plus que de simples contributeurs financiers, mais des participants actifs à la réalisation des projets. Pour les porteurs de projets, le financement participatif offre une nouvelle voie de financement moins coûteuse, informelle et plus directe par rapport aux institutions financières traditionnelles telles que les banques. De plus, cette modalité apporte tout autant des ressources que de la visibilité, du réseau et des clients potentiels. Les organismes de *crowdfunding* se répartissent entre quatre grandes catégories :

- ✓ Les plateformes de collecte de dons avec ou sans contrepartie ;

---

<sup>3</sup> Les prêts doivent être faits à titre gracieux pour ne pas dépendre de la réglementation du monopole bancaire. Les organisations sans but lucratif peuvent bénéficier d'une exception pour des prêts à tarifs préférentiels sur leurs ressources propres.

- ✓ Les plateformes de prêt entre particuliers dans un même pays;
- ✓ Les plateformes de prêt de particuliers pour des projets dans les pays du Sud;
- ✓ Les plateformes d'investissement solidaire en capital.

Par-delà, leur utilisation commune du dispositif d'Internet (présentation, mise en relation, collecte de fonds), ces plateformes de finance participative présentent de grandes différences de métier et d'activités entre :

- ✓ Le « don/contre-don » dans lequel les internautes accordent leur argent sans indemnité monétaire pour soutenir un projet, en ayant éventuellement des contreparties (produits personnalisés),
- ✓ Le « prêt », pouvant donner lieu au versement d'un intérêt ;
- ✓ Le « capital-risque », qui est l'apport de fonds dans le capital d'une entreprise, engageant un partage des risques et des gains.

Les systèmes de financement actuellement en place impliquent différents acteurs : porteurs de projets, épargnants, plateforme et organismes bancaires. La plateforme est chargée de gérer le site Web qui facilite les interactions et les transactions entre toutes les parties impliquées. En outre, ils effectuent un processus de présélection des projets jugés aptes à être soumis aux épargnants et établissent des procédures d'évaluation des dossiers de projets. Le degré d'implication des organismes bancaires varie selon les plateformes. En fin de compte, c'est la banque partenaire qui prend la décision finale, car elle procède à une analyse approfondie qui détermine si le prêt sera accepté ou non. Ce processus d'approbation est considéré comme robuste, car les professionnels du secteur bancaire maîtrisent bien l'analyse financière.

Le soutien apporté par les organismes bancaires à ces plateformes se justifie par plusieurs facteurs. Premièrement, leur activité principale est le prêt, et ils souhaitent former des alliances avec des entités capables de leur fournir à la fois des investisseurs et des entreprises financièrement viables. Deuxièmement, la banque peut exercer une certaine influence sur la sélection des projets, même si elle conserve le droit de prendre la décision finale concernant les accords de financement. Au-delà des subventions de bienfaiteurs internationaux, les plateformes de financement participatif constituent une nouvelle voie de financement pour les organismes de microfinance.

## Conclusion

À la lumière de ce travail, nous constatons qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de données centralisées et uniformes sur la finance solidaire. Cependant, une grande variété de définitions du concept repose principalement sur la responsabilité première de financer des activités et des individus tout en préservant le capital social. Sa qualification en tant qu'entité financière reste encore un sujet de débat, car elle opère selon des normes différentes de celles des intermédiaires financiers traditionnels. Les flux financiers de la finance solidaire ne sont pas classés comme une catégorie statistique distincte. Cela est dû à la diversité des outils financiers proposés, tels que les prêts personnels, les prêts professionnels et les apports en capital, ce qui rend difficile leur catégorisation uniforme.

Nous avons pu également mettre l'accent sur la différence qui existe à plusieurs niveaux entre la finance solidaire et d'autres types de financement comme l'investissement socialement responsable (ISR) qui a un degré d'engagement moins fort, de la philanthropie qui repose sur le don des personnes physiques et mécénat des personnes morales, et de la subvention issue d'un organisme public qui finance des projets d'intérêt général.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons identifié dans les activités des acteurs une logique de solidarité, de renforcement des liens sociaux et du capital social, en apportant un appui institutionnel et une assistance technique et financière. Néanmoins, ces trois concepts n'ont pas la même conception chez tous les acteurs et les organismes de l'économie sociale et solidaire, du fait que la prise en compte des facteurs efficacité, rentabilité et pérennité à court et à long terme ne sont pas gérés de la même façon. Ce constat fait ressortir la nécessité de faire appel à des techniques de gestion collectives plus transparentes qui mettent en avant la valeur du capital social.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Articles de revues :

**Amouroux, P. (2003).** La finance solidaire pour un autre projet de société. Revue du MAUSS. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0066>.

**Artis, A. (2015).** Financement des structures de l'ESS et finances solidaires. Dans : Robert Holcman éd., Économie sociale et solidaire (pp. 135-165). Paris: Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.holcm.2015.03.0135>

**Bessière, V., Stéphanie, É. (2017).** Le crowdfunding: Fondements et pratiques. De Boeck Supérieur.

**Bocquet, A., Gérardin, H. & Poirot, J. (2010).** Économie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ?. Géographie, économie, société, 12, 329-352.

**Boyer, K. Chevalier, A. Léger, J. & Sannajust, A. (2016).** Le crowdfunding. Paris: La Découverte.

**Brown, J (2008).** Equity Finance for Social Enterprises. London: Baker Brown Associates.

**Château Terrisse, P. (2015).** Les rôles des outils de gestion dans les organisations de l'économie sociale et solidaire. Vie & sciences de l'entreprise, 199, 49-61.

**Château Terrisse, P. (2015).** Les mécanismes de coordination de pactes d'actionnaires dans la finance solidaire. Revue française de gestion, 246, 111-126.

**Dubocage, E. & Rivaud-Danset, D. (2006).** Le capital-risque. La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.duboc.2006.01>

**Labie M., (2004).** "Microfinance : un état des lieux", Mondes en Développement, Vol. 32, n°2, pp. 9-25

**Lebraty, J.F. (2009).** Externalisation ouverte et pérennité, une nouvelle étape de la vie des organisations. Revue française de gestion, 192, 151-165.

**Glémair P. (2008),** Epargnants solidaires. Une analyse de la finance solidaire en France et en Europe, Presses Universitaires de Rennes, Collection Economie et Société, 152 p.

**Guérin I (2002),** « La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs. La situation dans quelques pays européens et en Amérique du Nord », Rapport pour le Bureau international du travail et le Secrétariat d'État à l'Économie solidaire, Mars 2002, 107 p.

**Guerrien B, (1999),** L'économie néo-classique, Paris, La Découverte, Repères

**Lehner, O. M. & Nicholls, A. (2014).** Social finance and crowdfunding for social enterprises: A public–private case study providing legitimacy and leverage. *Venture Capital*, 16(3), 271-286.

**Mollick, E. (2014).** The dynamics of crowdfunding: An exploratory study. *Journal of business venturing*, 29(1), 1-16.

**Nicholls, A and Pharoah, C (2007).** The Landscape of Social Investment: A Holistic Topology of Opportunities and Challenges. Oxford: Skoll Centre for Social Entrepreneurship Research.

**Taupin, MT et Glémain, P. (2007).** Quelle(s) responsabilité(s) pour les finances solidaires ?. *Revue internationale de l'économie sociale*, Numéro 304, mai 2007, p. 27–45.  
<https://doi.org/10.7202/1021530ar>.

**Vallat, D. (2003).** Finances solidaires: quelle dimension politique?. *Hermès, La Revue*, 36, 73-82.

## 2. Livres:

Alcoléa –Bureth AM (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire. Un essai de conceptualisation*, L'Harmattan, Paris

*Les cahiers de propositions pour le XXIe siècle* Renée Chao Beroff et Antonin Prébois

Servet JM (2006), *Banquiers aux pieds nus – la Micro finance*, Odile Jacob, Paris 2006

## 3. Thèses:

**Artis A. (2011)**, *La finance solidaire: Un système de relations de financement*, thèse de doctorat sciences économiques, Université de Grenoble.

**Cornée S. (2010)**, *Incertitude, coopération et intermédiation financière : relation de long terme, production du savoir idiosyncrasique et prise de décision dans la banque solidaire*, thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Rennes 1.

**Mesquita D. (2009)**, *Les institutions de finance solidaire et le financement de l'inclusion sociale : application au cas de la région Haute-Normandie*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Rouen.

**Vallat D. (1999)**, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lyon 2.